



Conseil d'administration

310^e session, Genève, mars 2011

GB.310/PFA/13/2

Commission du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives aux pensions

Rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux

Aperçu

Question traitée

Ce document contient le rapport annuel du Conseil de gestion de la Caisse à la commission. La Caisse de versements spéciaux est un fonds d'aide financière destiné aux anciens fonctionnaires du BIT (ou aux conjoints survivants, bénéficiaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies). L'aide est fournie sur la base de besoins financiers définis selon des critères précis qui sont énoncés dans le mandat de la Caisse, approuvé par le Conseil d'administration.

Incidences sur le plan des politiques

Aucune.

Incidences juridiques

Aucune.

Incidences financières

Il n'y a pas d'autres obligations financières. La Caisse dispose d'un budget et les versements sont effectués dans les limites de ce budget. Elle est alimentée tous les deux ans par une allocation du budget ordinaire d'un montant de 200 000 francs suisses.

Mesure/décision demandée

Aucune.

Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

GB.307/PFA/11/2, GB.244/PFA/10/8, GB.254/PFA/10/13.

On trouvera ci-joint le cinquante-sixième rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux, créée par le Conseil d'administration à sa 143^e session (novembre 1959).

Genève, le 14 janvier 2011

Document soumis pour information

Annexe

Cinquante-sixième rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux

1. Depuis son dernier rapport, qui a été examiné par le Conseil d'administration à sa 307^e session (mars 2010)¹, le Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux a tenu une réunion le 6 avril 2010.

Versements autorisés pour 2010 lors de la 71^e session du Conseil de gestion (avril 2010)

2. Le Conseil de gestion a autorisé des versements pour un montant de 123 966 dollars des Etats-Unis. Au total, la somme des versements effectués s'est élevée à 123 992 dollars, en raison des variations du taux de change et du décès de l'un des bénéficiaires pendant l'année. Ce montant correspond à cinq versements effectués en vertu du mandat amendé en 1989² et à huit versements effectués en vertu du mandat amendé en 1992³. La moyenne d'âge des bénéficiaires était de 77 ans.
3. Comme les années précédentes, le Conseil de gestion a consenti des versements en fonction des critères définis dans son mandat et a accordé une attention particulière à certaines situations individuelles difficiles. Pour pouvoir bénéficier de l'assistance de la Caisse, les anciens fonctionnaires ou les conjoints survivants doivent avoir un revenu annuel net inférieur à 70 pour cent du traitement local correspondant au grade G.1/6 versé au personnel de la catégorie des services généraux dans le pays de résidence⁴.
4. Les dépenses de 2010 n'ont pas dépassé le solde disponible de la Caisse, et les crédits prévus au budget de 2010-11 sont suffisants⁵.

¹ Document GB.307/PFA/11/2.

² Document GB.244/PFA/10/8.

³ Document GB.254/PFA/10/13.

⁴ Le salaire annuel au grade G.1/6 s'élève actuellement à 61 327 francs suisses en Suisse et à 47 712 euros en France.

⁵ BIT: Programme et budget pour la période biennale 2010-11, annexe documentaire 1, paragr. 478.